

LE CABINET DTA À PARIS ET LE CABINET CIRIC LAW FIRM, PLLC À NEW YORK SONT ENGAGÉS PAR UNE ASSOCIATION DE CONTRIBUABLES FRANÇAIS AUX ETATS-UNIS POUR LUTTER CONTRE CERTAINES MESURES FISCALES DISCRIMINATOIRES MISES EN PLACE PAR L'ETAT FRANÇAIS

Pour Diffusion Immédiate

Contacts Presse : New York, NY : Pierre Ciric (00) 1-212-260-6090, pciric@ciriclawfirm.com, Paris : Denis Baquian (011) 33-1-44-15-75-00, dbaquian@dtavocat.com

New York, NY & Paris, France – Le 28 avril 2020

Le Cabinet DTA, basé à Paris, et le cabinet Ciric Law Firm, PLLC, basé à New York, ont été sélectionnés comme conseil juridique d'une association de contribuables français résidant aux États-Unis pour lutter contre plusieurs pratiques fiscales discriminatoires adoptées récemment par le gouvernement français.

L'association dénommée « Association FdEif » (« Français de l'Étranger imposables en France ») est établie en Caroline du Nord et est présidée par Jean Calvignac, un cadre retraité d'IBM.

Depuis 2017, le gouvernement français a adopté certaines mesures fiscales créant ou aggravant le traitement fiscal discriminatoire des français résidant aux États-Unis, notamment les retraites et handicapés, par rapport aux français résidant dans l'Union Européenne ou en métropole. Le nombre de retraités français aux États-Unis dépasserait les 15.000.

« Du fait de la promulgation de mesures fiscales discriminatoires, confiscatoires et punitives à l'encontre des français des Etats-Unis par le gouvernement, la situation financière de nombreux retraités et handicapés devient dramatiquement précaire. Au milieu d'une pandémie mondiale, ces retraités et handicapés sont les membres les plus fragiles de la société, et les frapper au portefeuille avec une telle brutalité est tout simplement scandaleux. L'Association FdEif a été créée pour lutter contre ces mesures, y compris par toute voie de recours juridique à la disposition de nos membres », a déclaré Jean Calvignac.

« Nous sommes reconnaissants de représenter l'Association FdEif aux fins de lutter contre les effets préjudiciels de certaines politiques fiscales adoptées par la France contre leurs expatriés. Puisque ces mesures sont en tension par rapport aux conventions fiscales entre la France et le pays de résidence des expatriés, les efforts de l'Association pour réunir des experts de différents pays autour de ces questions méritent d'être particulièrement salués », a déclaré Pierre Ciric, managing partner du cabinet Ciric Law Firm, PLLC.

« Nous sommes fiers de représenter l'Association FdEif en France et de les accompagner dans leurs efforts. La complexité croissante des règles fiscales françaises rend nécessaires, pour des associations comme FdEif, les recours à des conseils juridique du plus haut calibre aux fins de trouver des moyens d'aider les expatriés, notamment ceux situés hors de l'Union européenne », a déclaré Denis Baquian, partner du Cabinet DTA.

Au cours d'une longue et prestigieuse carrière chez IBM en France et aux États-Unis, Jean Calvignac a dirigé plusieurs équipes impliquées dans le développement de processeurs et commutateurs de réseaux. Il a reçu plus de 220 brevets dans les domaines des télécommunications et réseaux informatiques et a été nommé IBM Fellow en 1997, la plus haute distinction technique d'IBM.

Le cabinet Ciric Law Firm, PLLC, basé à New York, NY, est un cabinet spécialisé dans les litiges commerciaux et dans le conseil fiscal aux entreprises, aux organisations à but non lucratif, ainsi qu'aux particuliers, ainsi qu'en droit de l'art.

Le Cabinet DTA, basé à Paris, en France, est un cabinet spécialisé en droit fiscal, avec une clientèle formée de contribuables non-résidents.

###